

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 26 avril 2011 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, en ajournement de l'assemblée tenue le 5 avril 2011 à laquelle assistent les Conseillers:

| | |
|-----------------|-------------------|
| Siège numéro 1: | |
| Siège numéro 2: | Jean-Guy Dionne |
| Siège numéro 3: | Germain Ducharme |
| Siège numéro 4: | |
| Siège numéro 5: | Bernard Laroche |
| Siège numéro 6: | Lisette Fréchette |

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

AFFAIRES DIVERSES

- **Amendement au règlement de zonage 393** – Utilisation du presbytère de la Fabrique Ste-Anne de Danville - Projet assimilable à la dispense de soins hospitaliers;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Germain Ducharme à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage 393 de l'ancienne ville de Danville de manière à permettre que des soins assimilables à des soins hospitaliers puissent être dispensés dans la zone où se trouve le presbytère propriété de la Fabrique de la paroisse Ste-Anne de Danville.

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Symposium des Arts de Danville** – Le président et le directeur général font part des orientations de cet organisme pour la saison 2011 et font part de leur souhait de voir la Ville de Danville contribuer financièrement et matériellement à hauteur de ce qui a été fait en 2010.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**